

Epreuves examens Lycée Pro + contrat de vie

lundi 22 septembre 2014, par [Massé](#)



REGLEMENT EPS AUX EXAMENS EN CCF LYCEE PROFESSIONNEL

PLANNING DES EXAMENS :

Pour chaque activité physique sportive et artistique, le jour de l'examen du **CAP, BEP ou BAC PRO** est prévu à date fixe ; celle-ci est déterminée en début de cycle et mentionnée dans le planning de l'année. (Les dates seront mises sur le site du lycée).

La semaine précédant l'examen, (CAP, BEP ou BAC PRO) , vous passerez un **EXAMEN BLANC** (comme dans les autres disciplines) qui vous permettra de vous tester dans les conditions identiques à l'épreuve.

Conformément au décret 2002 - 463 du 4 Avril 2002

EN CAS D'ABSENCE OU D'INAPTITUDE LE JOUR DE L'EXAMEN BLANC ou de l'EXAMEN :

Il faudra fournir un certificat médical indiquant que ce jour vous étiez inapte à passer l'épreuve. (Un simple mot des parents ne suffit pas).

Si, et seulement si vous avez, fourni un certificat médical, sera prise en compte la note obtenue

A l'EXAMEN BLANC la semaine précédente. Il sera compté, alors, comme session de rattrapage.

Si vous ne pouvez fournir de certificat médical, vous obtenez la **note de 0 / 20** à l'épreuve.

Si vous avez été absent ou inapte à la fois à l'EXAMEN BLANC et à l'EXAMEN , vous devez fournir un certificat médical indiquant que vous étiez inapte à passer l'épreuve.

vous serez convoqué officiellement à une **session de rattrapage dans l'activité ou activité de substitution, fin Mai.**

Toute absence à la session de rattrapage entraîne la **note de 0 / 20** à l'épreuve.

Si vous avez un certificat médical vous interdisant la pratique de toute activité physique (INAPTE TOTAL) vous complétez un dossier médical (fiche jeune pour les BEP/CAP ou saumon pour les BACS) et vous n'aurez pas de note EPS à votre examen.

Si vous avez un certificat médical vous interdisant la pratique d'une activité en particulier, (INAPTE PARTIEL) vous serez évalué à l'examen dans une activité ponctuelle de remplacement : **MARCHE SPORTIVE**

AUCUN CERTIFICAT MEDICAL RETROACTIF NE SERA ACCEPTE (daté postérieurement au jour de l'examen)

SEULE LA NOTE OBTENUE LE JOUR DU **CAP, BEP ou BAC PRO** EST PRISE EN COMPTE POUR L'EXAMEN OU LE JOUR DE L'EXAMEN BLANC SI VOUS FOURNISSEZ UN CERTIFICAT MEDICAL OU LE JOUR DE L'EPREUVE DE RATTRAPAGE AU MOIS DE MAI OU LE JOUR DE L'EPREUVE DE SUBSTITUTION

ATTENTION :

Si vous êtes absent à toutes les épreuves d'EPS, sans justificatif médical, vous **OBTENEZ LA NOTE 0/20 QUI EST ELIMINATOIRE**

La note EPS résulte de la moyenne obtenue aux 3 épreuves passées en CCF (Contrôle en Cours de Formation) et sera proposée à la Commission Académique d'Harmonisation qui la validera pour votre examen.

Rappel : EPS = coefficient 1 aux différents examens .

Mme GAY
Proviseur

M Harig
Proviseur adjoint

Mme MALMEZET Mme MENDEZ
M AZZAZ
Professeurs d'EPS